

No:

REGISTRE DES ACTIVITÉS DE PÊCHE

TOUS LES PÊCHEURS ONT L'OBLIGATION DE REMETTRE CE REGISTRE DE LEURS ACTIVITÉS DE PÊCHE COMPLÉTÉ
AU PLUS TARD 48 HEURES APRÈS AVOIR QUITTÉ LE LIEU DE PÊCHE. ET CE, MÊME SI AUCUNE CAPTURE N'A ÉTÉ RÉALISÉE.

EN CAS D'IMPOSSIBILITÉ DE REMETTRE LE PRÉSENT REGISTRE REMPLI AU BUREAU DE LA SOCIÉTÉ TSHITASSINU, VOUS DEVEZ LE
DÉPOSER – REMPLI – DANS UNE DES BOÎTES PRÉVUES À CET EFFET.

ACTIVITÉS DE PÊCHE						
Date de la remise du registre (An/Mois/Jour) :				Je n'ai pas pêché <input type="checkbox"/>		
PRISES CONSOMMÉES SUR PLACE OU APPORTÉES À LA MAISON						
SI AUCUNE CAPTURE N'A ÉTÉ FAITE : INDIQUER LES DATES, LES PLANS D'EAU PÊCHÉS ET « 0 » PRISE						
Dates An/Mois/Jour	Plans ou cours d'eau (no ou nom)	* Espèces (no)	Nombre de prises par espèce	Nombre pesé par espèce	Poids total (kg). SVP encerclez plein (P) ou vide (V).	
					Poids :	P ou V
					Poids :	P ou V
					Poids :	P ou V
					Poids :	P ou V
					Poids :	P ou V
					Poids :	P ou V
					Poids :	P ou V
					Poids :	P ou V
					Poids :	P ou V
					Poids :	P ou V
					Poids :	P ou V
					Poids :	P ou V
					Poids :	P ou V
					Poids :	P ou V
* Numéros des espèces : Grand brochet : 1 Omble de fontaine : 3 Ouananiche : 5 Grand corégone : 2 Omble chevalier : 4 Touladi : 6 Autres: indiquer l'espèce						
Nom de la personne ayant pesé les poissons :						
Vos commentaires seront utiles dans le but de mieux vous servir.						
REmplir et remettre svp						
À L'USAGE DU PERSONNEL SEULEMENT : Date de saisie :				Nom :		

DROIT D'ACCÈS INDIVIDUEL

No :

Secteur Tshitassinu – La Romaine

RÉSERVOIR DE ROMAINE-1 : PÊCHE INTERDITE AU TOULADI - REMISE À L'EAU OBLIGATOIRE			
Date d'émission	____/____/____ An Mois Jour	Heure d'émission (De 00:00 à 24:00)	____:____
IDENTIFICATION			
Lieux prévus de l'activité (rivière, ruisseau, no du lac) : (maximum de 3 plans d'eau)			
Début de l'activité : (Droit valide pour un maximum de 3 jours)	____/____/____ An Mois Jour	Fin de l'activité :	____/____/____ An Mois Jour
Nom :	Numéro du permis de pêche :		
Téléphone :	Travailleur au projet Romaine : <input type="checkbox"/>		
Embarcation utilisée: Hydro-Québec/Loisirs: <input type="checkbox"/> Personnelle: <input type="checkbox"/> Aucune: <input type="checkbox"/>	Non travailleur au Projet Romaine : Innu <input type="checkbox"/> Minganois <input type="checkbox"/> Autres <input type="checkbox"/>		
En vertu de la loi, un mineur, un étudiant de 18 à 24 ans (avec carte étudiant), un conjoint, peuvent pêcher sur le permis d'un adulte. Toutefois, la limite de prise journalière de poissons (ex : 20 ombles) reste la même pour l'ensemble de ces pêcheurs. <u>Inscrire les noms des personnes qui pêchent en vertu du permis de pêche du détenteur du droit d'accès.</u>			
INSTRUCTIONS			
1. COPIE BLANCHE DÉPOSÉE À LA SOCIÉTÉ TSHITASSINU <u>AU DÉBUT</u> DE L'ACTIVITÉ (bureau ou boîte)			
2. COPIE JAUNE AVEC LE PÊCHEUR ET SON PERMIS <u>PENDANT</u> L'ACTIVITÉ			
3. COPIE ROSE REMISE À LA SOCIÉTÉ TSHITASSINU <u>À LA FIN</u> DE L'ACTIVITÉ (bureau ou boîte)			
• Faire bouillir l'eau avant la consommation • Les ours, admirez-les à distance • Gilets de sauvetage et trousse de sécurité nautique dans chaque embarcation • Travaux de construction du projet de La Romaine (attention aux camions)			
Signature du titulaire du droit d'accès:			
Signature de l'agent d'information de Tshitassinu :	Endroit où le droit d'accès est déposé (localisation du bureau ou de la boîte) :		
Renseignements disponibles auprès de la Société Tshitassinu : Cellulaire 418-553-0721			